



Règlement 2024/2025

Open individuel de Palet Charente-Maritime



(version AC – 21-11-2024)

Préambule :

Lexique :

FNSMR : Fédération Nationale Sport en Milieu Rural

CRSMR N-A : Comité Régional Sport en Milieu Rural Nouvelle-Aquitaine

CDSMR 17 : Comité Départemental Sport en Milieu Rural Charente-Maritime

CPCM : Commission Palet Charente-Maritime

CVDP : Commission Vendéenne Du Palet

CDSP : Commission Deux-Sévrienne du Palet

Ce document a été rédigé par les membres de la Commission Palet Charente-Maritime avec le soutien de la FNSMR et du CDSMR 17.

Il a pour but de recenser tous les différents points de règlement concernant l' de palet fonte en Charente Maritime.

Il est la propriété de la CPCM et peut, à tout moment évoluer ou être amélioré en cours de saison, selon cas majeur.

Conditions générales :

Affiliation & Licences :

Pour 2024/2025 : la licence FNSMR (valable du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025).

Pour s'engager à l'open, **un joueur doit être dans un club affilié de Charente Maritime** via la CDSMR 17 et CPCM 17 et **avoir une licence FNSMR** ou **une invitation de son club** pour l'open.

Sa licence doit être enregistrée sur GESTAFFIL et pour un **joueur sans licence l'invitation validée** par la CPCM 17.

Les clubs affiliés devront fournir à la CPCM 17, la liste de tous les joueurs sans licence appartenant à leur club pour que la même CPCM 17 valide l'inscription.

Un joueur avec une licence CVDP ou CDSP ne peut pas participer à l'open 17.

Inscription:

Les inscriptions se font en ligne sur helloasso au tarif de **six Euros**.

Les joueurs non licenciés devront renseigner le numéro de leur club affiliés.

Les places seront limitées suivant la capacité d'accueil des salles.

Déroulement de l'open:

L'open se déroule sur une journée, elle est inscrite dans le calendrier des rencontres avec le championnat et challenge, elle est établie en début de saison après validation de la CPCM 17.

- ⇒ L'open tournera chaque année dans les différents clubs du département et sera organisée par le club accueillant et la CPCM 17 avec le soutien de la FNSMR du CRSMR N-A et le CDSMR 17.

l'open sera composé de 4 parties qualificatives le matin.

Des tableaux éliminatoires seront définis: Principal 32 joueurs et Consolante A, B, C suivant le nombre de joueurs et communiqué aux joueurs avant le lancement de la 1er partie.

La deuxième phase sera à élimination directe, avec match de classement pour les perdants, jusqu'au vainqueur final dans chaque tableau.

Règles du jeu :

Les parties sont disputées en **13 points** avec 3 palets par joueur.

Seule la finale se joue en 15 points.

Toutes les parties sont disputées en individuel en un contre un pour toute la compétition.

En tête à tête ,pour le fonte, c'est celui qui n'a pas marqué le point qui prend le maître.

Pour les matchs de l'open, un tirage au sort aura lieu à chaque tour, avec notion de club seulement pour la 1er phase si cela est possible. Pour la seconde phase, aléatoire en 16eme de finale puis tableau défini jusqu'à la finale pour chaque tableau.

A l'issu des quatres premières parties, un classement sera effectué qui prendra en compte:

1 le nombre de victoires .

2 le nombre de points pour.

3 le goal average.

Les règles du jeu sont celles du palet fonte sur plaque en plomb, règlement FNSMR.

(Téléchargeable sur le site www.le-palet.com)

Déroulement du Match :

Préparation et début des matches

Après validation du règlement de l'inscription par le club local en collaboration avec CPCM 17 et CDSMR 17. Le club local s'occupe de la distribution des palets à l'accueil des participants. Les inscriptions doivent être terminées et validées par la CPCM 17 avant 09h30 avec contrôle des licences et invitation, sauf inscription en ligne.

Le matériel doit être installé avant 09h00

9h30 – 9h45 Petit discours, briefing de lancement, info sur la journée.

09h50 Partie 1

10h30 Partie 2

11h10 Partie 3

12h00 Partie 4

12h40 Pause déjeuner du midi / résultats du matin / tirage au sort 2 phases.

14h45 préparation et affichage des phases finales

15h00 : 16ème de Finale

15h40 : 8ème de Finale

16h20 : 1/4 de Finale

17h00 : 1/2 Finale

17h40 : Finale

18h10 fin d'open , désinstallation plaque etc...

18h45 Classement et remise des récompenses.

19h00 verre de l'amitié.

Le premier match commencera à 9h50.

Il est formellement interdit d'inscrire des joueurs qui ne sont pas présents dans la salle.

La feuille des rencontres sera affichée à la vue de tout le monde et cela jusqu'à la fin des matchs.

Elle ne doit en aucun cas être modifiée après l'affichage.

Les contestations ou anomalies, réclamation rencontrée sur les différents matchs seront examinées par la CPCM 17, mais cette même CPCM 17 ne peut être tenue responsable de tout comportement antisportif, problème avec un joueur, alcoolémie etc...attention des sanctions peuvent être prises pour chaque cas rencontré.

Lancement des parties

Après l'affichage de chaque partie, au coup de sifflet ou au son de la cloche, chaque joueur devra se rendre immédiatement devant sa plaque, s'il ne s'y est pas rendu dans un délai de cinq minutes, le match est alors perdu, le joueur présent gagne 13/0.

Une fois que le coup de sifflet est donné, le club organisateur ne doit plus servir à boire, et les fumeurs doivent rejoindre leur plaque.

A la fin de chaque partie, le joueur qui a gagné informe des résultats à la table de marque. Le joueur perdant contrôle pour vérifier l'exactitude des informations indiquées.

A chaque match de la 2eme phase, les joueurs qui gagnent vont continuer dans le tableau principal.

Les joueurs perdant quant à eux joueront des matchs de classement.

Le classement de l'open se fait:

- 1 - Nombre de victoire**
- 2 - Nombre de points marqués**
- 3 - Nombre de points contres**
- 4 - En cas d'égalité parfaite : 1er match perdu et score.**

Fin de l'open :

A la fin de la compétition, le représentant du club local ou le représentant de la FNSMR & CPCM 17 ou CDSMR 17 annoncent les résultats à tous les joueurs et procède à la remise des récompenses aux huit premiers joueurs du classement général et aux deux premiers de chaque consolante.

Tarifs de bar :

Le tarif du bar sera géré par le club recevant l'open.

Cas particuliers et points divers :

Départ d'un joueur:

Exemple : Si en cours de partie, un joueur est amené à devoir arrêter de jouer (problème personnel, familial, professionnel ou physique) :

- Le joueur perd la partie sur le score acquis.

Si le joueur est absent au début du match, il perd sur le score de 13 à 0.

La rupture de match :

Une rupture de match est un empêchement de continuer le match à la suite d'un problème matériel complètement indépendant de la volonté des joueurs (Exemple : panne de courant dans la salle, ...). La partie reprendra aux nombres de points acquis par chaque joueur au moment de l'incident.

Si cette rupture empêche de pouvoir continuer l'open dans de bonnes conditions. La CPCM tranchera pour reporter à une date ultérieure.

Les sanctions disciplinaires

Conformément au règlement de la FNSMR et à la décision de la Commission Palet Charente-Maritime, tout joueur ne respectant pas le règlement, le travail des bénévoles, du club

qui accueille ou toute autre personne présente lors de la journée de coupe se verra sanctionnée d'une disqualification immédiate.

Droit à l'image

La FNSMR et la CPCM 17 ainsi que les clubs se réservent les droits d'utilisation à l'image des participants.

Chaque licencié reconnaît avoir pris connaissance et accepte le présent règlement.

En cas de manquement à une règle ou de manque de clarté, la CPCM se réserve le droit de revoir son action.

Bon match à tous, que le meilleur gagne.....

